

Chariots à conducteur porté - Initiale

A partir du 1er janvier 2020, la recommandation R389 devient la recommandation CACES® R489 - Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégories 1A, 1B, 2A, 2B, 3, 4, 5, 6 ou 7

Objectifs

Obtenir le Certificat d'Aptitude à Conduire En Sécurité (CACES®).

Public Visé

- Artisan ou salarié d'une entreprise du bâtiment.

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Pré Requis

- Maîtriser la lecture, l'écriture et la compréhension du français.
- Aptitude médicale à la conduite de l'engin.
- Etre âgé de 18 ans et plus.

Parcours pédagogique

Jour 1 – THEORIE :

1 - La réglementation : décret et arrêté du 02.12.98 ; recommandation CNAMTS R489.

- Identification des différents organismes de prévention.
- Conditions d'utilisation.
- Les catégories de chariots.

2 - Les différents types de chariots utilisés.

- Différents types d'appareils.
- Capacités nominales.
- Caractéristiques normatives de l'engin de levage.
- Les pictogrammes.
- Les accidents.
- Les trajets.

3 - Les règles et consignes de sécurité.

- Vérifications du matériel.
- La sécurité du conducteur (EPI).
- Règles de changement et de circulation.
- Les interdictions.
- Stockage en hauteur.
- Produits dangereux et manutention.
- Maintenance.

Jour 2 – PRATIQUE :

1 - L'adéquation.

- Vérifier l'adéquation du chariot avec l'opération envisagée.
- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise et la fin de poste.

2 - Conduite, circulations et manoeuvres.

- Circuler à vide, en charge, marche AV et AR, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité.
- Circulation en charge et arrêt sur un plan incliné.
- Prise et dépose de charges au sol.
- Réaliser un gerbage et un dé-gerbage en pile.
- Réaliser la mise en stock et le déstockage d'une charge à tous les niveaux d'un palettier jusqu'à une hauteur de 4m. (cat.5 hauteur de 6m).
- Chargement et déchargement par l'arrière et latéral d'un véhicule.
- Circulation avec une charge longue.
- Chargement et déchargement d'un chariot dans un engin de transport.

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

3 - La maintenance.

- Repérer et signaler les anomalies.
- Effectuer les opérations de maintenances.

Jour 3 – TESTS :

1. Evaluation théorique.
2. Evaluations pratiques.
3. Test CACES® suivant le référentiel CNAMTS R489.

Les + métier

Les engins et appareils de levage étant des équipements dangereux s'ils ne sont pas suffisamment maîtrisés, le CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) met à disposition des entreprises des éléments permettant d'évaluer les connaissances et le savoir-faire des conducteurs. Le permis CACES®, permet de valider les acquis théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'équipement spécifiques, en sécurité.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le rôle des instances et respecter les obligations réglementaires.
- Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements de l'engin de chantier, d'utiliser la machine dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance courantes.
- Expliquer et mettre en application les mesures de sécurité lors de la conduite des chariots élévateurs.
- Réaliser en toute sécurité les opérations demandées qui implique la conduite des chariots élévateurs.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation en présentiel.
- Apports théoriques sur vidéo-projecteur, exercices théoriques.
- Exercices pratiques et mise en situation.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur expérimenté et certifié

Méthodes et modalités d'évaluation

- Feuilles d'émargement.
- Fiches d'évaluation.
- Tests d'aptitude écrit et pratique.

Modalités d'Accessibilité

Personne en situation de handicap : l'entreprise doit en informer le CTFPA 15 jours avant le début de la session afin d'en vérifier l'accessibilité

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) :	816.00 €
Intra (Par Jour) :	Nous consulter